

3<sup>ème</sup> ÉDITION

# MARATHON

INTERNATIONAL

# DE BIARRITZ

PAYS BASQUE



5  
MAI  
2024



*Un événement, une destination, une ambiance !*

- ✿ Marathon ✿ Marathon Relais 3 coureurs
- ✿ Semi-Marathon ✿ 12 km Boucle des plages
- ✿ 12 km Marche ✿ Courses enfants

[marathonbiarritz.com](http://marathonbiarritz.com)



Omnisports



# DOSSIER EXPOSANTS









## Le Marathon International de Biarritz - Pays Basque, un parcours carte postale !

Le 4 et 5 mai 2024, soyez prêts pour la 3<sup>ème</sup> édition du Marathon International de Biarritz - Pays Basque, l'événement running dans un territoire unique.

À l'instar de Deauville sur la côte normande, Biarritz, joyau de la Côte Basque, coche toutes les cases pour créer un grand événement marathon : une image chic et sportive ; un patrimoine architectural, culturel et naturel exceptionnel ; une véritable notoriété internationale

Ce tout nouvel événement running a séduit de nombreux participants pour ses deux premières éditions. 10 000 passionnés se sont donnés rendez-vous sur 5 formules de courses : Marathon labellisé FFA solo & relais, Semi-Marathon, 12 km, 12 km rando et la Course enfants.

Le parcours « carte postale » offre une boucle qui rayonne sur les communes de Biarritz, Bassussary et Arcangues, Arbonne et Bidart. Le parcours offre une traversée des quartiers et monuments emblématiques, le fronton océan, le phare de Biarritz, le vieux port de pêche, l'Hôtel du Palais...

# Les chiffres clés

**10 000**  
participants

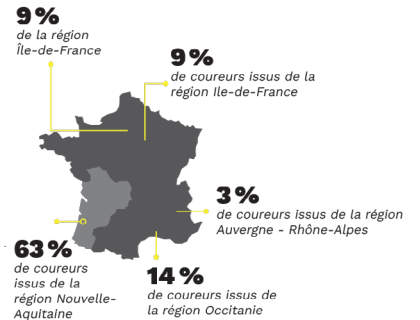
**15 000**  
visiteurs

**46%** femmes

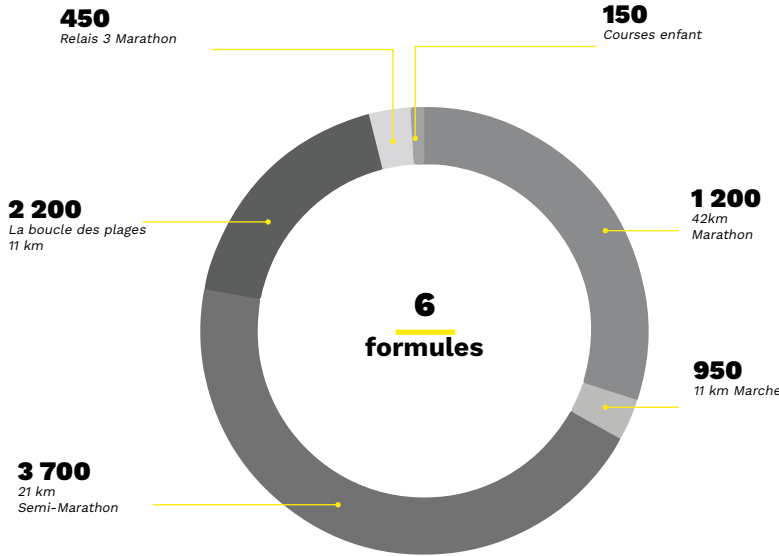
**800** bénévoles

**54%** hommes

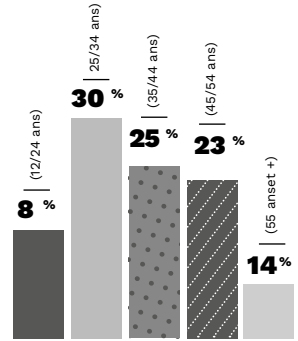
**40** âge moyen des participants



## Répartition des parcours en 2023



**72** départements représentés



**132 900** visites\*  
dont **65 500** visiteurs uniques\*  
[www.marathonbiarritz.com](http://www.marathonbiarritz.com)

**470 600** pages vues\*  
\* Période du 14/05/22 au 13/05/23  
[www.marathonbiarritz.com](http://www.marathonbiarritz.com)

**3 100** followers sur Instagram  
[instagram.com/MarathonBiarritz](https://instagram.com/MarathonBiarritz)

**4 100** fans sur Facebook  
[facebook.com/MarathonBiarritz](https://facebook.com/MarathonBiarritz)

MARATHON  
INTERNATIONAL  
DE BIARRITZ  
PAYS BASQUE







## Un Village Expo au coeur de la course

*Le Village Expo du Marathon International de Biarritz - Pays Basque aura lieu cette année à la Halle d'Iraty. Lieu de passage obligé pour l'ensemble des coureurs puisque c'est au sein de ce Village Expo que les coureurs viennent récupérer leur dossard.*

Le Marathon International de Biarritz Pays-Basque, par son concept à la fois convivial, ludique et sportif, est aussi un formidable vecteur de cohésion. Son Village Expo est le lieu idéal pour ses rencontres.

### LE SAMEDI 4 MAI 2024

- Lieu de retrait des dossards et retrait du cadeau participant
- Accès gratuit de 9h à 19h
- 18 000 visiteurs attendus
- Accès aisé par les transports en commun (Métro, Bus, Vélobleu)





## Informations Village Expo

Le samedi 4 mai 2024

### HORAIRES D'OUVERTURE DU VILLAGE EXPO MARATHON INTERNATIONAL DE BIARRITZ - PAYS BASQUE

- Samedi 4 mai de 9h à 19h
- Installation souhaitée le vendredi 3 mai entre 9h et 19h (Village Expo gardienné)
- Démontage le samedi 4 mai entre 19h et 21h

### TARIFS

- Stand 9m<sup>2</sup> (3x3) ..... 600 € HT
- Stand 18m<sup>2</sup> (6x3) ..... 950 € HT
- Stand 27m<sup>2</sup> (9x3) ..... 1 350 € HT

### LES PRESTATIONS INCLUSES – STAND 9M<sup>2</sup> (3X3)

- 1 table + 2 chaises
- Présence des références de l'exposant sur le site [www.marathonbiarritz.com](http://www.marathonbiarritz.com)
- 2 badges exposants
- Une connexion électrique 1kW (se munir d'une rallonge électrique de 50 m)
- Mise en place de cloisons délimitant le stand (l'installation de structure tente n'est pas autorisée)





## IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT (à remplir obligatoirement)

Nom de la société ou association : \_\_\_\_\_

Sous la marque ou nom de l'événement : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## DÉTAILS DU STAND (à remplir obligatoirement)

### INSCRIPTION

- Stand 9m<sup>2</sup> (3x3)\* (600 € HT)
- Stand 18m<sup>2</sup> (6x3)\* (950 € HT)
- Stand 27m<sup>2</sup> (9x3)\* (1350 € HT)

Montant de la commande total HT  € (HT)

TVA 20%  €

Montant de la commande total TTC  € (TTC)

Votre inscription ne sera effective qu'après réception de la fiche d'inscription complétée et signée et du montant total de l'inscription en € TTC.

L'exposant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui forment de façon indissociable, avec la fiche d'inscription, le contrat de location d'un stand et y souscrire sans réserve d'aucune sorte.

L'exposant s'engage à remettre une attestation d'assurance (responsabilité civile et dommage aux biens).

Fait à .....

Le .....

Cachet & Signature du responsable



# Conditions générales de vente

Village-Expo du Marathon International de Biarritz Pays-Basque 2024

## 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre la Société ou l'Association exposante et Extra Sports à l'occasion de l'épreuve du Marathon International de Biarritz Pays-Basque du 4 mai 2024.

Les deux parties décident de conclure un contrat par l'intermédiaire de la fiche d'inscription et des présentes conditions générales de vente qui forment un tout indissociable. Le présent contrat annule et remplace tout accord écrit ou verbal ayant pu intervenir entre les parties.

## 2 - DURÉE

Le contrat porte sur l'édition 2024 du Village-expo du Marathon International de Biarritz Pays-Basque et prend effet à compter de sa signature par les parties

## 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie des droits et avantages qui lui sont consentis aux termes du Contrat, la Société exposante s'engage à verser à Extra-Sports la somme mentionnée sur la fiche d'inscription, à laquelle devra s'ajouter la TVA (au taux en vigueur à la date du paiement) et/ou toute autre taxe en vigueur.

La totalité du règlement devra être réglé à la souscription de la fiche d'inscription ou au plus tard 30 jours à compter de la date mentionnée sur la facture de solde. Le solde sera à régler au plus tard 30 jours à compter de la date mentionnée sur la facture de solde. Cette somme sera payée en euros par chèque ou virement bancaire à l'ordre d'Extra-Sports dès réception de la facture correspondante. Dans l'hypothèse où la Société exposante souhaiterait annuler sa participation au Village-expo du Marathon International de Biarritz Pays-Basque 2024, l'annulation devra être notifiée à Extra-Sports au plus tard 15 jours avant l'épreuve. Les sommes dues, facturées ou payées resteront acquises à Extra Sports.

## 4 - VISIBILITÉ MÉDIA ET HORS MÉDIA

La société exposante déclare être parfaitement informée du fait que sa participation au Village expo du Marathon International de Biarritz Pays-Basque 2024 ne lui confère aucun droit de visibilité ou droit de communication sur l'épreuve et déclare l'accepter sans réserve. La société exposante n'aura en aucun cas le droit d'utiliser des marques, visuels ou logos de l'épreuve et n'aura en aucun cas le droit de se prévaloir de la qualité de partenaire de l'épreuve.

La société exposante ne pourra en aucun cas déployer au sein de l'épreuve, sur le parcours un quelconque marquage tels que banderoles, panneaux, objets publicitaires volumineux, à sa marque ou à celle(s) d'un quelconque tiers.

La société exposante autorise Extra-Sports à utiliser et à exploiter les images et vidéos réalisés sur le stand et sur le Village-expo. La société exposante autorise à reproduire, représenter les visuels, logos et autres signes distinctifs figurant sur le stand, par tous les canaux de communication mis à disposition d'Extra-Sports, sur tous supports, dans le monde entier pour une durée indéterminée. La société exposante déclare ainsi détenir tous les droits de propriété et/ou d'exploitation des visuels précités et garantir à Extra-Sports la jouissance et l'utilisation de ceux-ci dans le cadre de la promotion du Village-expo. La société exposante autorise à filmer, photographier ses membres ou personnel et ainsi exploiter librement leur image dans le cadre de la promotion du Village-Expo.

## 5 - VILLAGE-EXPO / STAND

La société exposante ne pourra présenter sur son stand que les marques, produits et services autorisés par Extra-Sports. Extra-Sports aura également un droit de regard sur l'aménagement prévu par la société exposante. La société exposante aura l'obligation d'occuper le stand en permanence pendant les heures d'ouverture du Village-expo.

La société exposante ne pourra en aucun cas louer, sous-louer ou prêter le stand qui lui a été attribué au sein du Village-expo du Marathon International de Biarritz Pays-Basque 2024. Il est strictement interdit pour la société exposante de faire des démarches commerciales et/ou publicitaires hors de son stand (distribution de leaflets, démarchage, affichage sauvage). La société exposante est tenue de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou prises par Extra-Sports.

La société exposante devra veiller à la tenue et à la propreté du stand. Les emballages et débris ne devront pas être à la vue du public.

## 6 - EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉPREUVE DU MARATHON INTERNATIONAL DE BIARRITZ PAYS-BASQUE

Dans le cas d'une annulation totale de l'épreuve du Marathon International de Biarritz Pays-Basque, Extra-Sports s'engage à informer au plus vite la société exposante et à rembourser les sommes versées à la date d'annulation, sans intérêts.

La société exposante ne pourra en aucun cas demander aucune autre somme ni indemnité de quelque nature que ce soit.

## 7 - ASSURANCES

Extra-Sports a souscrit en sa qualité d'organisateur du Village-expo du Marathon International de Biarritz Pays-Basque un contrat d'assurance la couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile dans le cadre de la manifestation. Cette garantie couvre les dommages corporels,

matériels et immatériels subis par des tiers imputables à la manifestation et dont Extra-Sports serait tenu responsable. Extra Sports décline toute responsabilité excédentaire aux montants garantis dans sa police d'assurance « Responsabilité Civile ». La société exposante s'engage à assurer son stand ainsi que le matériel exposé ou mis à disposition de l'organisateur. Extra-Sports ne saurait en aucun cas être responsable en cas de vol, perte ou dommages matériels ou immatériels quelconques des objets exposés et appartenant à la société pendant les heures d'ouverture du Village- expo du Marathon International de Biarritz Pays-Basque. La société exposante s'engage également à souscrire à ses frais une police d'assurance Responsabilité Civile couvrant les conséquences pécuniaires dans le cadre de la manifestation, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, causés aux tiers. Pour cela, la société exposante devra joindre au contrat, pour chacune de ces polices, une attestation d'assurance faisant mention des garanties et de leurs limites, du règlement de la prime et de la période de validité. La société exposante et ses assureurs renoncent à recours, y compris appel en garantie, contre Extra-Sports et son assureur :

> pour tous dommages matériels causés à la société exposante ou un tiers et résultant d'incendie, de dégâts électriques, d'explosions, de dégâts des eaux et de vol, ainsi que de tout autre dommage dont la responsabilité incomberait à Extra Sports,

> pour tous dommages immatériels consécutifs et/ou non consécutifs et notamment pertes d'exploitation subies par la société exposante ou un tiers et dont la responsabilité incomberait à Extra- Sports et ce quelle qu'en soit la cause.

## 8 - CONFIDENTIALITÉ

Il est expressément convenu que le contrat ainsi que tous les documents, les informations et données échangés devront être considérés comme strictement confidentiels à l'égard des tiers et ne pourront être divulgués à quiconque sans l'accord des deux parties, étant précisé qu'Extra-Sports veillera à ce que toute personne ou toute autre entité juridique le représentant, respecte scrupuleusement cette disposition.

## 9 - VALIDITÉ DU CONTRAT

La validité et l'interprétation des présentes conditions générales de vente seront régies à tous égards par la loi française.

Toute difficulté concernant l'exécution de ce contrat sera résolue par une concertation entre la société exposante et Extra-Sports. A défaut de solutions transactionnelles, le conflit sera porté devant le tribunal de Lyon.





MARATHON  
: : : : : INTERNATIONAL : : : : :  
DE BIARRITZ  
: : : : : PAYS BASQUE : : : : :



**CONTACTS**

ORGANISATION, COORDINATION  
& COMMERCIALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

EXTRA SPORTS  
107 rue Béchevelin 69007 LYON

BIARRITZ OLYMPIQUE OMNISPORT  
Rue Cino del Duca, 64200 Biarritz

**PARTENAIRES & EXPOSANTS**

THÉA SCHMITT  
Chargée des relations partenaires et exposants  
t.schmitt@extra-sports.com  
06 12 12 66 41

JÉRÔME ARHANCET  
Responsable Technique - Biarritz Olympique Omnisport  
secretariat@biarritzolympique.fr  
05 59 01 61 45

MATTHIEU HENRY  
Directeur commercial & marketing  
m.henry@extra-sports.com